



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE
S

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2017-126

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2017-09-01-013 - DRFiP69_SIPGIVORS_2017_09_01_87. Arrêté portant délégation de signature. (3 pages)

Page 3

84-2017-09-01-011 - DRFIP69_TRESOMIXTEBEAUJEU_2017_09_01_93. Délégation de signature en matière de gracieux fiscal. (2 pages)

Page 6

84-2017-09-01-012 - DRFIP69_TRESOMIXTEBEAUJEU_2017_09_01_94. Délégation de signature. (1 page)

Page 8

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2017-07-26-022 - arrêté n° 2017-316 du 26 juillet 2017 relatif à la mise en oeuvre de la rémunération de fin de formation (8 pages)

Page 9

84-2017-09-05-001 - Arrêté préfectoral n° 2017-348 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature aux préfets de région et de département pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses dans le cadre de la mission de coordination pour le bassin Rhône - Méditerranée. (2 pages)

Page 17

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Service des Impôts des Particuliers
de Givors

Arrêté portant délégation de signature

DRFiP69_SIPGIVORS_2017_09_01_87

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Givors

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe KIEFFER, et à M. Jean-Marc PICHIN, inspecteurs des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Givors, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ACHARD Véronique	MARTINEZ Valérie	
DUPUPET Martine	MAZENCIEUX Irène	
FINE Christian	SALOPEK Sandrine	
GASSIES Florence	SAURA Béatrice	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AL BAROUDI Viviane	KUNTZ Géraldine	REY Christine
BARRIERE William	LAFOND Stéphane	
BRACQUART Doriane	LAVOREL Hélène	
CAILLIET Mathilde	LY Sandrine	
FAURE Annick	MARTIN-BARBOT Stéphanie	
GALVAN Laetitia	MICOL Eliane	
GRIMALDI Marie-José	PILLE Valérie	
HERRADA David	REVERCHON Laurence	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ACHARD Véronique	Contrôleur	1 300€	6 mois	10 000€
BARRIERE William	Agent	1 300€	6 mois	10 000€
DUPUPET Martine	Contrôleur principal	1 300€	6 mois	10 000€
FINE Christian	Contrôleur	1 300€	6 mois	10 000€
GALVAN Laetitia	Agent	1 300€	6 mois	10 000€
GASSIES Florence	Contrôleur	1 300€	6 mois	10 000€
MARTINEZ Valérie	Contrôleur	1 300€	6 mois	10 000€
MAZENCIEUX Irène	Contrôleur principal	1 300€	6 mois	10 000€
SALOPEK Sandrine	Contrôleur	1 300€	6 mois	10 000€
SAURA Béatrice	Contrôleur principal	1 300€	6 mois	10 000€

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône

A Givors, le 01/09/2017

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Givors

Jean-Marc PIOT

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

TRÉSORERIE MIXTE DE BEAUJEU

Délégation de signature en matière de gracieux fiscal

TRESOMIXTEBEAUJEU_2017_09_01_93

Le comptable, responsable de la trésorerie de BEAUJEU

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. DELAHAYE Gabriel, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 1 500 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des octrois de délais
DELAHAYE Gabriel	Contrôleur des finances publiques	10000€ / 6 mois

Article 3

Le présent arrêté publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

A BEAUJEU le 01/09/2017

Le comptable,

BAUER Denis, Inspecteur Divisionnaire des
Finances Publiques de Classe Normale



Direction Régionale des Finances Publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

TRÉSORERIE MIXTE DE BEAUJEU

Délégation de signature

TRESOMIXTEBEAUJEU_2017_09_01_94

Je soussigné, Denis BAUER, Trésorier de BEAUJEU déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale :

Constituer pour mandataires spéciaux et généraux, dans l'ordre prioritaire suivant :

- Monsieur BESSE Sylvain, contrôleur principal des Finances Publiques,
 - Madame LONGIN Claudine, contrôleur principal des Finances Publiques,
 - Monsieur DELAHAYE Gabriel, contrôleur des Finances Publiques,
 - Madame KOWANDY Laurie, contrôleur des Finances Publiques,
 - Monsieur SOUVENBRIE Fabien, agent d'administration des Finances Publiques.
- Leur donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Trésorerie de BEAUJEU ;
 - D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
 - D'agir en justice ;
 - De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion leur est confiée ;
 - D'exercer toutes poursuites ;
 - D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
 - De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Trésorier de BEAUJEU (69) et signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessus reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à BEAUJEU, le 1^{er} septembre 2017

Signature des mandataires

M. BESSE Sylvain

Mme LONGIN claudine

M. DELAHAYE Gabriel

Mme KOWANDY Laurie

M. SOUVENBRIE Fabien

Signature du mandant

M. BAUER Denis





PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

*Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
de la région Auvergne-Rhône-Alpes*

Lyon, le 26 juillet 2017

ARRETE N° 17-316

relatif à la mise en œuvre de la rémunération de fin de formation

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le décret n° 2014-524 du 22 mars 2014 (JO du 24/03/2014) instituant une allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération de Pôle emploi n° 2011/44 du 16 novembre 2011 relative à la rémunération de fin de formation,

Vu la convention cadre 2015-2017 signée le 26 février 2015 par le FPSPP et l'État et notamment l'avenant à l'annexe financière 2017 de cette convention,

Vu l'avis du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle en date du 20 juin 2017,

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRETE

Article 1

L'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (dite également « rémunération de fin de formation »), peut être accordée par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi à l'expiration de leurs droits à l'allocation chômage et autres allocations de retour à l'emploi (allocation spécifique de reclassement, allocation de transition professionnelle, allocation de sécurisation professionnelle), engageant des formations permettant à la fois d'acquérir une qualification reconnue au sens de l'article L.6314-1 du code du travail, et d'accéder à un emploi pour lequel sont identifiées des difficultés de recrutement dans la région.

A compter du 1^{er} septembre 2017, la liste de ces emplois (familles de métiers et métiers) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes est décrite en annexe au présent arrêté.

Article 2

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional des finances publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui abroge et remplace l'arrêté n° 13-269 du 3 septembre 2013 (ex-région Rhône-Alpes), et l'arrêté modificatif 35 du 22 avril 2014 (ex-région Auvergne), et prend effet à compter de la date de sa publication et jusqu'à parution d'un nouvel arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
préfet du Rhône

Henri-Michel COMET

Liste agrégée des métiers éligibles à la RFF

FAP	Métier
B3Z : Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	Tous les métiers
B4Z : Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	Tous les métiers
B6Z : Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	Tous les métiers
B7Z : Cadres du bâtiment et des travaux publics	Tous les métiers
COZ : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	H2601 : Bobinage électrique
COZ : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	H2602 : Câblage électrique et électromécanique
COZ : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	H2604 : Montage de produits électriques et électroniques
C1Z : Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	H2601 : Bobinage électrique
C1Z : Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	H2602 : Câblage électrique et électromécanique
C1Z : Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	H2604 : Montage de produits électriques et électroniques
C2Z : Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	H1209 : Technicien en études et développement électronique
DOZ : Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	Tous les métiers
D1Z : Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	Tous les métiers
D3Z : Ouvriers non qualifiés de la mécanique	Tous les métiers
D6Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	H2503 : Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique
D6Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	H1203 : Conception et dessin produits mécaniques
E0Z : Ouvriers non qualifiés des industries de process	Tous les métiers
E1Z : Ouvriers qualifiés des industries de process	Tous les métiers
E2Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	H3202 : Réglage d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs
E2Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	H1404 : Technicien en méthodes et industrialisation
F0Z : Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	Tous les métiers
F1Z : Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	Tous les métiers
G0B : Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	Tous les métiers
G1Z : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	Tous les métiers
H0Z : Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	H2502 : Management et ingénierie de production
J3Z : Conducteurs de véhicules	N4402 : Exploitation et manoeuvre des remontées mécaniques
M0Z : Employés et opérateurs de l'informatique	Tous les métiers
M1Z : Techniciens de l'informatique	Tous les métiers
M2Z : Ingénieurs de l'informatique	Tous les métiers
NOZ : Personnels d'études et de recherche	H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
Q0Z : Employés de la banque et des assurances	C1102 : Conseil clientèle en assurances
Q0Z : Employés de la banque et des assurances	C1109 : Rédaction et gestion en assurances
Q1Z : Techniciens de la banque et des assurances	C1102 : Conseil clientèle en assurances
Q1Z : Techniciens de la banque et des assurances	C1109 : Rédaction et gestion en assurances
R1Z : Vendeurs	D1105 : Poissonnerie
R2Z : Attachés commerciaux et représentants	Tous les métiers
R4Z : Cadres commerciaux et technico-commerciaux	Tous les métiers
S0Z : Bouchers, charcutiers, boulangers	Tous les métiers

S1Z : Cuisiniers	G1602 : Personnel de cuisine
S2Z : Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	Tous les métiers
T2A : Aides à domicile et aides ménagères	Tous les métiers
T3Z : Agents de gardiennage et de sécurité	Tous les métiers
V0Z : Aides-soignants	J1501: Soins d'hygiène, de confort du patient
V0Z : Aides-soignants	J1304 : Auxiliaire de puériculture
V1Z : Infirmiers, sages-femmes	Tous les métiers
V4Z: Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	K1202 : Éducation de jeunes enfants
V5Z : Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
W1Z : Formateurs	K2110 : Formation en conduite de véhicules
V3Z : Professions para-médicales	J1403 : Ergothérapie
V3Z : Professions para-médicales	J1404 : Kinésithérapie
V3Z : Professions para-médicales	J1406 : Orthophonie
V3Z : Professions para-médicales	J1412 : Rééducation en psychomotricité

Liste détaillée des métiers éligibles à la RFF

FAP			Métier
B3Z : Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	B3Z20	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	F1601 Application et décoration en plâtre, stuc et staff
			F1602 Électricité bâtiment
			F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques
			F1604 Montage d'agencements
			F1605 Montage réseaux électriques et télécoms
			F1606 Peinture en bâtiment
			F1607 Pose de fermetures menuisées
			F1609 Pose de revêtements souples
			H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnelerie
B4Z : Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	B4Z41	Plombiers, chauffagistes	F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques
	B4Z42	Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	F1604 Montage d'agencements
			F1607 Pose de fermetures menuisées
	B4Z43	Électriciens du bâtiment	H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnelerie
			F1602 Électricité bâtiment
	B4Z44	Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment	F1605 Montage réseaux électriques et télécoms
			F1601 Application et décoration en plâtre, stuc et staff
			F1606 Peinture en bâtiment
B6Z : Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	B6Z70	Géomètres	F1609 Pose de revêtements souples
	B6Z71	Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics	F1107 Mesures topographiques
			F1103 Contrôle et diagnostic technique du bâtiment
			F1105 Études géologiques
			F1106 Ingénierie et études du BTP
	B6Z72	Dessinateurs en bâtiment et en travaux publics	F1108 Métré de la construction
	B6Z73	Chefs de chantier, conducteurs de travaux (non cadres)	F1204 Sécurité et protection santé du BTP
F1104 Dessin BTP			
B7Z : Cadres du bâtiment et des travaux publics	B7Z90	Architectes	F1201 Conduite de travaux du BTP
			F1202 Direction de chantier du BTP
	B7Z91	Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)	F1101 Architecture du BTP
			F1102 Conception aménagement d'espaces intérieurs
			F1103 Contrôle et diagnostic technique du bâtiment
			F1105 Études géologiques
			F1106 Ingénierie et études du BTP
			F1108 Métré de la construction
			F1201 Conduite de travaux du BTP
			F1202 Direction de chantier du BTP
			F1203 Direction et ingénierie d'exploitation de gisements et de carrières
F1204 Sécurité et protection santé du BTP			
C0Z : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	C0Z20	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	I1101 Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti
			H2601 Bobinage électrique
			H2602 Câblage électrique et électromécanique
C1Z : Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	C1Z40	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	H2604 Montage de produits électriques et électroniques
			H2601 Bobinage électrique
			H2602 Câblage électrique et électromécanique
C2Z : Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	C2Z70	Techniciens en électricité et en électronique	H2604 Montage de produits électriques et électroniques
			H1209 Technicien en études et développement électronique
			D0Z : Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal
H2903 Conduite d'équipement d'usinage			
H2904 Conduite d'équipement de déformation des métaux			
H2905 Conduite d'équipement de formage et découpage des matériaux			
H2906 Conduite d'installation automatisée ou robotisée de fabrication mécanique			
H2914 Réalisation et montage en tuyauterie			
H3203 Fabrication de pièces en matériaux composites			
D1Z : Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	D1Z40	Régleurs	H2912 Réglage d'équipement de production industrielle
	D1Z41	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	H2903 Conduite d'équipement d'usinage
			H2905 Conduite d'équipement de formage et découpage des matériaux
			H2906 Conduite d'installation automatisée ou robotisée de fabrication mécanique
			H2908 Modelage de matériaux non métalliques
			H2910 Moulage sable
			H3203 Fabrication de pièces en matériaux composites
			D3Z : Ouvriers non qualifiés de la mécanique
H2909 Montage - assemblage mécanique			
H2911 Réalisation de structures métalliques *			
H2913 Soudage manuel *			
H3401 Conduite de traitement d'abrasion de surface			
H3402 Conduite de traitement par dépôt de surface			
H3403 Conduite de traitement thermique			
H3404 Peinture industrielle			
I1603 Maintenance d'engins de chantier, de levage, manutention et agricoles **			
I1604 Mécanique automobile **			
I1606 Réparation de carrosserie **			
D6Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	D6Z80	Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique	I1607 Réparation de cycles, motocycles et moteurs de loisirs **
	D6Z71	Dessinateurs en mécanique et travail des métaux	H2503 Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique
	E0Z20	Ouvriers non qualifiés des industries chimiques et plastiques	H1203 Conception et dessin produits mécaniques
H2301 Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique			
E0Z21	Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	H3201 Conduite d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs	
		A1412 Fabrication et affinage de fromages	
		A1413 Fermentation de boissons alcoolisées	
		H2101 Abattage et découpe des viandes	
		H2102 Conduite d'équipement de production alimentaire	
F1706 Préfabrication en béton industriel			

E0Z : Ouvriers non qualifiés des industries de process	E0Z22	Ouvriers non qualifiés en métallurgie, verre, céramique et matériaux de construction	H2801	Conduite d'équipement de transformation du verre		
			H2803	Façonnage et émaillage en industrie céramique		
			H2907	Conduite d'installation de production des métaux		
	E0Z23	Ouvriers non qualifiés du papier-carton et du bois	H2203	Conduite d'installation de production de panneaux bois		
			H3101	Conduite d'équipement de fabrication de papier ou de carton		
			H3102	Conduite d'installation de pâte à papier		
	E0Z24	Autres ouvriers non qualifiés de type industriel	H3301	Conduite d'équipement de conditionnement		
			H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage		
			H3303	Préparation de matières et produits industriels (broyage, mélange, ...)		
E1Z : Ouvriers qualifiés des industries de process	E1Z40	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation	H2701	Pilotage d'installation énergétique et pétrochimique		
			H2804	Pilotage de centrale à béton prêt à l'emploi, ciment, enrobés et granulats		
			H2805	Pilotage d'installation de production verrière		
	E1Z41	Autres ouvriers qualifiés des industries chimiques et plastiques	H2301	Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique		
			H3201	Conduite d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs		
			H3202	Réglage d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs		
	E1Z42	Autres ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires (hors transformation des viandes)	A1412	Fabrication et affinage de fromages		
			A1413	Fermentation de boissons alcoolisées		
			H2102	Conduite d'équipement de production alimentaire		
	E1Z43	Autres ouvriers qualifiés en verre, céramique, métallurgie, matériaux de construction et énergie	H2802	Conduite d'installation de production de matériaux de construction		
			F1706	Préfabrication en béton industriel		
			H2801	Conduite d'équipement de transformation du verre		
			H2803	Façonnage et émaillage en industrie céramique		
			H2907	Conduite d'installation de production des métaux		
			B1201	Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires en céramique et matériaux de synthèse		
E1Z44	Ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication de papier-carton	B1602	Réalisation d'objets artistiques et fonctionnels en verre			
		H2203	Conduite d'installation de production de panneaux bois			
		H3101	Conduite d'équipement de fabrication de papier ou de carton			
E1Z46	Agents qualifiés de laboratoire	H3102	Conduite d'installation de pâte à papier			
		H1201	Expertise technique couleur en industrie			
E1Z47	Autres ouvriers qualifiés de type industriel	H1503	Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle			
		H3301	Conduite d'équipement de conditionnement			
E2Z : Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	E2Z70	Techniciens des industries de process	H3303	Préparation de matières et produits industriels (broyage, mélange, ...)		
			H3202	Réglage d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs		
			H1404	Technicien en méthodes et industrialisation		
E2Z80	Agents de maîtrise et assimilés des industries de process	H2504	Responsable d'équipe en industrie de transformation			
F0Z : Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	F0Z20	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	B1801	Réalisation d'articles de chapellerie		
			B1802	Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement)		
			B1803	Réalisation de vêtements sur mesure ou en petite série		
			D1206	Réparation d'articles en cuir et matériaux souples		
			D1207	Retouches en habillement		
			H2401	Assemblage – montage d'articles en cuirs, peaux		
			H2402	Assemblage – montage de vêtements et produits textiles		
			H2403	Conduite de machine de fabrication de produits textiles		
			H2404	Conduite de machine de production et transformation des fils		
			H2405	Conduite de machine de textiles nontissés		
			H2406	Conduite de machine de traitement textile		
			H2407	Conduite de machine de transformation et de finition des cuirs et peaux		
			H2408	Conduite de machine d'impression textile		
			H2409	Coupe cuir, textile et matériaux souples		
			H2410	Mise en forme, repassage et finitions en industrie textile		
			H2411	Montage de prototype cuir et matériaux souples		
			H2413	Préparation de fils, montage de métiers textiles		
			H2414	Préparation et finition d'articles en cuir et matériaux souples		
			H2415	Contrôle en industrie du cuir et du textile		
			K2201	Blanchisserie industrielle		
			F1Z : Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	F1Z40	Ouvriers qualifiés du travail industriel du textile et du cuir	H2401
H2402	Assemblage – montage de vêtements et produits textiles					
H2403	Conduite de machine de fabrication de produits textiles					
H2404	Conduite de machine de production et transformation des fils					
H2405	Conduite de machine de textiles nontissés					
H2406	Conduite de machine de traitement textile					
H2407	Conduite de machine de transformation et de finition des cuirs et peaux					
H2408	Conduite de machine d'impression textile					
H2409	Coupe cuir, textile et matériaux souples					
H2410	Mise en forme, repassage et finitions en industrie textile					
H2411	Montage de prototype cuir et matériaux souples					
H2412	Patronnage - gradation					
H2413	Préparation de fils, montage de métiers textiles					
H2414	Préparation et finition d'articles en cuir et matériaux souples					
H2415	Contrôle en industrie du cuir et du textile					
K2201	Blanchisserie industrielle					
F1Z41	Ouvriers qualifiés du travail artisanal du textile et du cuir	B1801				Réalisation d'articles de chapellerie
		B1802				Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement)
		B1803	Réalisation de vêtements sur mesure ou en petite série			
		B1804	Réalisation d'ouvrages d'art en fils *			
		D1206	Réparation d'articles en cuir et matériaux souples			
		D1207	Retouches en habillement			
G0B : Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	G0B40	Carrossiers automobiles	I1606	Réparation de carrosserie		
			I1603	Maintenance d'engins de chantier, de levage, manutention et agricoles		
	G0B41	Mécaniciens et électroniciens de véhicules	I1604	Mécanique automobile		
			I1607	Réparation de cycles, motocycles et moteurs de loisirs		
			A1204	Protection du patrimoine naturel		
			B1604	Réparation - montage en systèmes horlogers		
			H1101	Assistance et support technique client		
			H1208	Intervention technique en études et conception en automatisme		
			H1303	Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel		
			I1301	Installation et maintenance d'ascenseurs		
I1302	Installation et maintenance d'automatismes					
I1304	Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation					

G1Z : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	G1Z70	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	I1305	Installation et maintenance électronique		
			I1306	Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air		
			I1307	Installation et maintenance télécoms et courants faibles		
			I1308	Maintenance d'installation de chauffage		
			I1309	Maintenance électrique		
			I1310	Maintenance mécanique industrielle		
			I1503	Intervention en milieux et produits nocifs		
			I1601	Installation et maintenance en nautisme		
			I1602	Maintenance d'aéronefs		
			I1603	Maintenance d'engins de chantier, de levage, manutention et agricoles		
			I1604	Mécanique automobile		
			I1605	Mécanique de marine		
			I1607	Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs		
			K2301	Distribution et assainissement d'eau		
			G1Z71	Techniciens experts	H1301	Inspection de conformité
					I1103	Supervision d'entretien et gestion de véhicules
					K2306	Supervision d'exploitation éco industrielle
G1Z80	Agents de maîtrise en entretien	I1203	Maintenance de bâtiments et des locaux			
H0Z : Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	H0Z90	Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production	H2502	Management et ingénierie de production		
J3Z : Conducteurs de véhicules	J3Z44	Conducteurs sur rails et d'engins de traction	N4402	Exploitation et manoeuvre des remontées mécaniques		
M0Z : Employés et opérateurs de l'informatique	M0Z60	Employés et opérateurs en informatique	M1801	Administration de systèmes d'information		
M1Z : Techniciens de l'informatique	M1Z80	Techniciens d'étude et de développement en informatique	M1805	Études et développement informatique		
			M1810	Production et exploitation de systèmes d'information		
			M1805	Études et développement informatique		
M2Z : Ingénieurs de l'informatique	M2Z90	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique, chefs de projets informatiques	I1401	Maintenance informatique et bureautique		
			M1801	Administration de systèmes d'information		
			M1810	Production et exploitation de systèmes d'information		
			M1801	Administration de systèmes d'information		
			M1802	Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information		
			M1803	Direction des systèmes d'information		
			M1805	Études et développement informatique		
M2Z91	Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance en informatique	M1806	Expertise et support technique en systèmes d'information			
		M1810	Production et exploitation de systèmes d'information			
		I1401	Maintenance informatique et bureautique			
M2Z92	Ingénieurs et cadres des télécommunications	M1804	Études et développement de réseaux de télécoms			
		M1807	Exploitation de systèmes de communication et de commandement			
N0Z : Personnels d'études et de recherche	N0Z90	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)	H1206	Management et ingénierie études, recherche et développement industriel		
Q0Z : Employés de la banque et des assurances	Q0Z60	Employés de la banque et des assurances	C1102	Conseil clientèle en assurances		
			C1109	Rédaction et gestion en assurances		
Q1Z : Techniciens de la banque et des assurances	Q1Z81	Techniciens des assurances	C1102	Conseil clientèle en assurances		
			C1109	Rédaction et gestion en assurances		
R1Z : Vendeurs	R1Z60	Vendeurs en produits alimentaires	D1105	Poissonnerie		
R2Z : Attachés commerciaux et représentants	R2Z80	Attachés commerciaux	D1407	Relation technico-commerciale		
			D1402	Relation commerciale grands comptes et entreprise		
			D1405	Conseil en information médicale		
	R2Z83	Représentants auprès des particuliers	D1403	Relation commerciale auprès de particuliers		
			D1404	Relation commerciale en vente de véhicules **		
			D1501	Animation de vente		
			D1406	Management en force de vente		
R4Z : Cadres commerciaux et technico-commerciaux	R4Z90	Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique	M1701	Administration des ventes		
			M1702	Analyse de tendance		
			M1703	Management et gestion de produit		
			M1704	Management relation clientèle		
			M1705	Marketing		
			M1707	Stratégie commerciale		
			M1102	Direction des achats		
			D1506	Marchandisage		
			M1101	Achats		
			R4Z91	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux	H1102	Management et ingénierie d'affaires
					M1706	Promotion des ventes
			R4Z92	Cadres des magasins	D1407	Relation technico-commerciale
					D1301	Management de magasin de détail
					D1504	Direction de magasin de grande distribution
			R4Z93	Agents immobiliers, syndics	D1509	Management de département en grande distribution
					C1501	Gérance immobilière
					C1502	Gestion locative immobilière
C1503	Management de projet immobilier					
S0Z : Bouchers, charcutiers, boulangers	S0Z20	Apprentis et ouvriers non qualifiés de l'alimentation (hors industries agro-alimentaires)	C1504	Transaction immobilière		
			D1101	Boucherie		
			D1102	Boulangerie - viennoiserie		
			D1103	Charcuterie - traiteur		
			D1104	Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie		
			D1101	Boucherie		
			H2101	Abattage et découpe des viandes		
S0Z41	Charcutiers, traiteurs	D1103	Charcuterie - traiteur			
S0Z42	Boulangers, pâtisseries	D1102	Boulangerie - viennoiserie			
		D1104	Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie			
S1Z : Cuisiniers	S1Z40	Cuisiniers	G1602	Personnel de cuisine		
S2Z : Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	S2Z60	Employés de l'hôtellerie	G1501	Personnel d'étage		
			G1502	Personnel polyvalent d'hôtellerie		
			G1702	Personnel du hall		
			G1703	Réception en hôtellerie		
			G1801	Café, bar brasserie		
			G1803	Service en restauration		
			G1802	Management du service en restauration		
S2Z61	Serveurs de cafés restaurants	G1801	Café, bar brasserie			
S2Z80	Maîtres d'hôtel	G1802	Management du service en restauration			

	S2200	Maîtrise de l'hôtellerie	G1804	Sommellerie
	S2281	Maîtrise de l'hôtellerie	G1503	Management du personnel d'étage
			G1701	Conciergerie en hôtellerie
T2A : Aides à domicile et aides ménagères	T2A60	Aides à domicile et aides ménagères	K1302	Assistance auprès d'adultes
			K1305	Intervention sociale et familiale
T3Z : Agents de gardiennage et de sécurité	T3Z60	Concierges	K2501	Gardiennage de locaux
	T3Z61	Agents de sécurité et de surveillance	K2502	Management de sécurité privée
			K2503	Sécurité et surveillance privées
V0Z : Aides-soignants	V0Z60	Aides-soignants	J1501	Soins d'hygiène, de confort du patient
			J1304	Auxiliaire de puériculture
V1Z : Infirmiers, sages-femmes	V1Z80	Infirmiers	J1502	Coordination de services médicaux ou paramédicaux
			J1503	Soins infirmiers spécialisés en anesthésie
			J1504	Soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire
			J1505	Soins infirmiers spécialisés en prévention
			J1506	Soins infirmiers généralistes
			J1507	Soins infirmiers spécialisés en puériculture
	V1Z81	Sages-femmes	J1104	Suivi de la grossesse et de l'accouchement
V3Z : Professions para-médicales	V3Z80	Autres professionnels para-médicaux	J1403	Ergothérapie
			J1404	Kinésithérapie
			J1406	Orthophonie
			J1412	Rééducation en psychomotricité
V4Z : Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	V4Z83	Educateurs spécialisés	K1202	Éducation de jeunes enfants
V5Z : Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	V5Z81	Professionnels de l'animation socio-culturelle	G1203	Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
W1Z : Formateurs	W1Z80	Formateurs	K2110	Formation en conduite de véhicules

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Service de la modernisation et
de la coordination régionale

Lyon, le 4 septembre 2017

Arrêté n° 2017-348

Objet : Délégation de signature aux **préfets de région et de département** pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses dans le cadre de la mission de coordination pour le bassin Rhône - Méditerranée.

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFET DU RHÔNE

Officier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 213-7 et R. 213-14 ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 modifié relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 64 et 75 ;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant Monsieur Henri-Michel COMET préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône, à compter du 6 mars 2017 ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 21 janvier 2004 portant désignation d'un préfet de région chargé de la mission interrégionale de coordination de la réparation des digues du Rhône et de ses affluents et d'élaboration et de mise en oeuvre d'une stratégie globale de prévention des inondations du Rhône et de ses affluents ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée afin de procéder, chacun pour son ressort, à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur les titres 3, 5 et 6 du budget opérationnel de programme interrégional relevant du programme suivant :

Mission écologie, développement et aménagement durables

- programme 181-10 : prévention des risques naturels et hydrauliques - bassin

à :

- Madame Christiane BARRET, préfète de la région de Bourgogne-Franche-Comté, préfète du département de la Côte-d'Or ;
- Monsieur Pascal MAILHOS, préfet de la région d'Occitanie, préfet du département de la Haute-Garonne ;
- Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région de Provence - Alpes - Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense du sud, préfet du département des Bouches-du-Rhône ;
- Monsieur Bernard GUÉRIN, préfet du département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- Monsieur Philippe COURT, préfet du département des Hautes-Alpes ;
- Monsieur Georges-François LECLERC, préfet du département des Alpes-Maritimes ;
- Monsieur Jean-Luc VIDELAINE, préfet du département du Var ;
- Monsieur Jean-Christophe MORAUD, préfet du département de Vaucluse ;
- Monsieur Alain THIRION, préfet du département de l'Aude ;
- Monsieur Didier LAUGA, préfet du département du Gard ;
- Monsieur Hervé MALHERBE, préfet du département de la Lozère ;
- Monsieur Philippe VIGNES, préfet du département des Pyrénées-Orientales ;
- Monsieur Jérôme GUTTON, préfet du département de Saône-et-Loire ;
- Monsieur Richard VIGNON, préfet du département du Jura ;
- Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du département du Territoire-de-Belfort ;
- Madame Marie-Françoise LECAILLON, préfète du département de la Haute-Saône ;
- Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet du département des Vosges ;
- Madame Françoise SOULIMAN, préfète du département de la Haute-Marne ;
- Monsieur Arnaud COCHET, préfet du département de l'Ain ;
- Monsieur Alain TRIOLLE, préfet du département de l'Ardèche ;
- Monsieur Éric SPITZ, préfet du département de la Drôme ;
- Monsieur Lionel BEFFRE, préfet du département de l'Isère ;
- Monsieur Évence RICHARD, préfet du département de la Loire ;
- Monsieur Denis LABBÉ, préfet du département de la Savoie ;
- Monsieur Pierre LAMBERT, préfet du département de la Haute-Savoie.

Il sera procédé à l'ordonnancement des dépenses en conformité avec la programmation des opérations arrêtée en comité de l'administration régionale ou en conférence administrative de bassin.

Article 2 : En application de l'article R. 213-14 du code de l'environnement, les préfets de région et les préfets de département peuvent, sous leur responsabilité, subdéléguer leur signature aux chefs des administrations civiles placés sous leur autorité et à leurs subordonnés.

La désignation des agents habilités est portée à ma connaissance et accréditée auprès du comptable assignataire.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes et les préfets de région et de département du bassin Rhône-Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes et dont une copie sera adressée à chacun des délégataires et aux directeurs régionaux des finances publiques des régions concernées.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône

Henri-Michel COMET